

Yves Behets Wydemans

Notaire

et médiateur agréé

Rue du Cardinal, 46 - B-1000 BRUXELLES

Tel. : 32 2 235 07 50 - Fax : 32 2 230 71 66

y.behets@bwnot.be www.bwnot.be

51

clusive de recherche d'un acquéreur

Les soussignés : Cammarata, Beno.....

Habitant à : rue Verde 60 - Bruxelles 1031

Tel privé : 021.720.59.61 - 8495.194.87.14

Agissant en tant que propriétaires donnent mission à CENTURY 21 Ever'One, de trouver un acheteur pour le bien immobilier situé à : Chaussée de Louvain 31 à 1030 Schaerbeek

Le prix de vente s'élève à :

Le prix minimum souhaité par le vendeur s'élève à :

Nous autorisons CENTURY 21 Ever'One à fixer, à ses frais, un panneau ou une affiche de vente sur la façade à rue.

Une commission forfaitaire de : 3% Hiva.

Sera versée à CENTURY 21 Ever'One, cette commission est due dès la conclusion de la vente ; elle est exigible dès le paiement de l'acompte par l'acquéreur aux vendeurs, mandataires au notaire.

Le Notaire du vendeur est Maître Wydemans..... Mandaté dans le cadre des présentes afin de constituer le dossier administratif en vue de la vente (RU, IBGE, ...)

Le notaire

La présente convention est consentie pour une période de 6 mois, qui prendra cours à la réception des documents nécessaires à notre mission de vente soit : du 02/01/2018 au 03/07/2018.

Si aucun acquéreur n'est trouvé, les propriétaires-vendeurs ne sont redevables d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou de l'autre partie. Les frais de publicités et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par l'agence CENTURY 21 Ever'One.

A l'expiration de la convention, Century 21 Ever'One communiquera la liste des personnes physique et/ou morales à qui une information précise et individuelle a été fournie, au vendeur. En cas de vente ultérieure par la signature d'un compromis de vente, et dans un délai maximum de six mois, à l'une de ces personnes ou à une personne pour laquelle elle agissait, le vendeur sera tenu d'en aviser Century 21 Ever'One et de lui verser les honoraires convenus.

Fait en double exemplaire à : Evere, av. Henri Conscience 41.....(rue+commune), le 02/01/2018.

Dans les quatorze jours ouvrables à compter du lendemain de la signature du présent contrat, le commettant a le droit de renoncer au contrat, sans frais, à la condition qu'il en informe l'agent immobilier par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le commettant renoncerait à ce droit est frappée de nullité. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit envoyée avant l'expiration de cette échéance.

Chaque partie reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

Les propriétaires-vendeurs

CENTURY 21 Eve' One

Condukt. C. 2018

Avenue Henri Conscience 41 à 1140 Evere
TEL 02/241.21.21 - Email : info@century21everone.be

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante - Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk.
Membre Lid CIB - IPI n°100.253-509.897**R.C.BRU/730.390.160** T.V.A-B.T.W. : BE 823.622.644**KBCBE69-7310-0996-2578